Stationnement résidentiel à Ettelbruck et à Warken

La vignette de stationnement résidentiel est valable uniquement dans le secteur mentionné au recto de la vignette pour le véhicule au numéro d'immatriculation correspondant.

Elle donne droit au stationnement gratuit et sans limitation de la durée indiquée sur les sous-titres des panneaux de signalisation **sans autant dépasser 48 heures sur le même emplacement**.

La vignette résidentielle n'est pas valable sur les parkings.

Tous renseignements utiles peuvent être obtenus par téléphone au 81 91 81 340 ou par mail agmu@ettelbruck.lu

Heures d'ouverture du bureau
Lundi-Vendredi
08h00-10h30
13h30-15h00
www.ettelbruck.lu
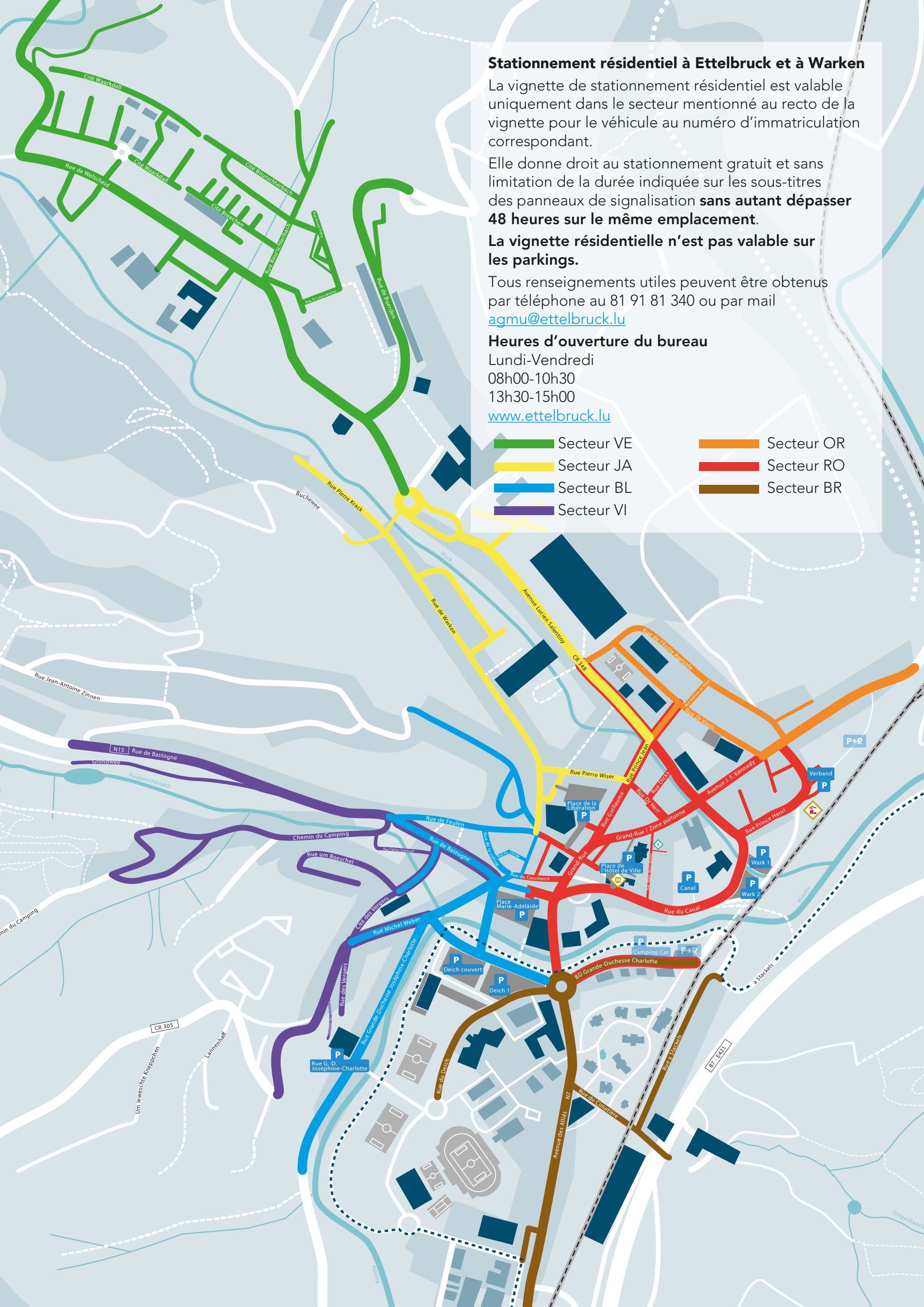
- Secteur VE
- Secteur JA
- Secteur BL
- Secteur VI
- Secteur OR
- Secteur RO
- Secteur BR